




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-688**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1197582-DE-1-1 |
| Date de signature : 16/07/2021 |
| Date de réception : vendredi 16 juillet 2021 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE A L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS D'AIX AU TITRE DE 2021 ET SA REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-François DUBOST donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 5.3
Designation de représentants

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François DUBOST

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE A L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS D'AIX AU TITRE DE 2021 ET SA REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le réseau INITIATIVE est le 1er réseau d'accompagnement et de financement de la TPE en France. Il est composé d'associations territoriales dénommées « plateformes Initiative » adhérentes à une coordination nationale dénommée « Initiative France » et à l'une des coordinations régionales.

Chacune de ces plateformes couvrent un territoire d'intervention jugé pertinent économiquement et politiquement.

Ces plateformes ont été créées à la base par les acteurs du territoire (pouvoirs publics et privés) en vue d'apporter un soutien technique et financier (sous forme de prêts à taux 0 sans garantie) aux entrepreneurs désireux de s'implanter sur ce territoire.

Le réseau Initiative est composé de 214 plateformes Initiative en France, dont 18 en Région Sud, 7 dans les Bouches du Rhône et 6 sur l'ère Métropolitaine.

Chaque plateforme est donc autonome juridiquement et financièrement mais également en termes de gouvernance. Chaque plateforme est également représentée au sein de la coordination régionale qui elle-même est représentée au sein de la coordination nationale.

Exposé des Motifs :

Sur le Territoire du Pays d'Aix, la plateforme affiliée au réseau Initiative est Initiative Pays d'Aix (IPA) qui a compétence pour intervenir sur les 36 communes du Territoire du Pays d'Aix dont Aix-en-Provence. Créée en 1997, celle-ci œuvre en faveur du développement économique et de l'emploi en Pays d'Aix à travers l'accompagnement technique et financier des porteurs de projet désireux de s'installer sur l'une des 36 communes du Pays d'Aix.

L'association est gouvernée par un Conseil d'administration de 27 membres répartis en 5 collèges : Collectivités, Entreprises, Opérateurs, Organismes Financiers, Qualifiés. Parmi les membres du Collège Collectivité, on y retrouve le CT2 de la Métropole représenté par Roger PELLENC et le CD13 représenté par Jacky GERARD.

La Présidence est assurée depuis avril 2019 par Yves PERRET, PDG du groupe ADIONA, ancien Lauréat d'IPA. Le mandat de présidence est d'une durée de 3 ans non renouvelable. Depuis l'origine, IPA a soutenu plus de 2600 entreprises générant plus de 6 500 emplois créés ou maintenus. Ce sont plus de 20 M€ qui ont été engagés dans l'économie locale permettant un effet levier de 7 auprès des réseaux bancaires.

A l'image de la démographie du Pays d'Aix, la Ville d'Aix-en-Provence représente 45% de l'activité d'IPA, au sens du nombre de projets accompagnés et financés.

Le taux de survie des entreprises à 3 ans est de 90% et 75% à 5 ans, soit 25 points supérieurs à la moyenne régionale. Le taux de sinistralité financière (pertes) est quant à lui de 3% seulement depuis l'origine.

Cette réussite est en grande partie due au fonctionnement même de l'association qui repose d'une part sur la forte compétence d'une équipe de 10 salariés dirigée par Laurent COUVRET, Directeur, et d'autre part sur l'existence d'un réseau de bénévoles de plus de 150 membres très engagés qui apportent leur expertise, transmettent leur savoir et accordent du temps aux entrepreneurs ainsi accompagnés.

Les actions d'Initiative Pays d'Aix, si elles sont déjà remarquables et infiniment utiles en temps économique normal, sont devenues 'essentielles' en temps de Covid. Les entreprises ont souvent été empêchées d'ouvrir, de travailler, de rémunérer leurs salariés.

Dans ce contexte, le réseau Initiative et notamment la plateforme Initiative Pays d'Aix s'est activement mobilisée pour soutenir ces entrepreneurs en difficulté financière voire en détresse morale. A ce titre, IPA a géré avec efficacité un fonds de prêt d'urgence dénommé COVID RESISTANCE auquel a abondé la Ville d'Aix-en-Provence à hauteur de 291KE.

Au total, 353 entreprises du Pays d'Aix ont été soutenues, pour un montant de 2,5 ME de prêts à taux 0 engagés, dont 199 entreprises basées sur la Ville d'Aix-en-Provence.

Au-delà de l'accompagnement technique et financier, IPA s'est engagée depuis de nombreuses années sur des actions de développement local en lien avec les enjeux du Territoire, à travers plusieurs dispositifs (Cités Lab, Boutiques à l'essai, Initiative orientation...). Le dispositif Cités Lab est notamment déployé sur la commune d'Aix-en-Provence. Celui-ci permet de sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires à l'entrepreneuriat, de détecter des talents et de faire émerger des nouveaux projets.

IPA est également étroitement associée à la création d'un Tiers Lieux inclusif dans les anciens locaux du CFA qui réunira des acteurs économiques fédérés autour d'une Fabrique à Entreprendre portée et animée par IPA.

Pour l'ensemble de ces raisons liées au passé proche et celles liées à l'avenir, la Ville d'Aix souhaite d'une part, adhérer à la plateforme Initiative Pays d'Aix et d'autre part, présenter la candidature d'un de ses élus au sein du Conseil d'Administration d'IPA. A cet effet, Madame Le Maire, a proposé à Madame Dominique AUGEY, Adjointe au Maire, de représenter la Ville d'Aix-en-Provence au sein du Conseil d'Administration d'IPA.

La présence d'un représentant de la ville au sein du Conseil d'IPA pourrait permettre d'intensifier les liens. Ils sont anciens et puissants mais seront encore renforcés en participant activement au Conseil d'Administration.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à la plateforme Initiative Pays d'Aix, au titre du Collège « Collectivités », dans la catégorie commune de plus de 100 000 habitants, pour un montant de 1000 euros conformément à la grille de cotisations 2021,
- **APPROUVER** la candidature de la Ville d'Aix-en-Provence au sein du Conseil d'Administration,
- **APPROUVER** la nomination de Madame Dominique AUGEY, Adjointe au Maire, comme représentante titulaire au Conseil d'administration d'IPA.

Sous réserve de la validation de l'adhésion et de la candidature par l'Assemblée Générale d'Initiative Pays d'Aix du 17 juin 2021, conformément aux statuts de l'association.

DL.2021-688 - ADHESION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE A L'ASSOCIATION
INITIATIVE PAYS D'AIX AU TITRE DE 2021 ET SA REPRESENTATION AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION.-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents | : 40 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 54 |
| Pour | : 54 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

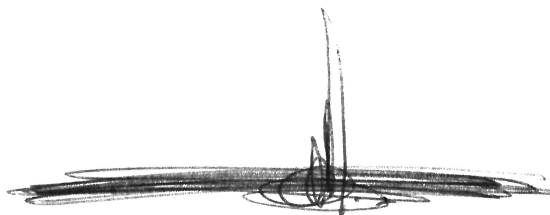
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»